

**REGISTER FORM
COMPANIES**

Novembre 2022

Centre International des Conférences d'Alger
Club des Pins

Toutes les zones doivent être renseignées / All fields must be filled

VOTRE PROFIL / YOUR PROFIL

Nom : Prénom :

Téléphone:

Téléphone Bureau / Company Phone:

Email :

Fonction / Function :

VOTRE ENTREPRISE / YOUR COMPANY

Raison Sociale :

N° Registre de Commerce :

N° d'Article d'imposition :

N° d'identifiant fiscal :

N° d'identifiant statistique :

Pays / Country :

Adresse complète de la société :

Votre secteur d'activité / Your Business sector :

Pour valider votre commande, merci de renvoyer ce formulaire dûment signé et tamponné par mail à l'adresse mail
contact@algeriainvestconference.com accompagné du chèque libellé à l'ordre de: BG-ICC

TARIFS ET DROITS D'ENTRÉE

	Startup Pass *	Attendee Pass	Investor Pass
Droits d'accès	29 500 DA HT	70 000 DA HT	150 000 DA HT
Accès au conférences et work-shops	✓	✓	✓
Rendez-vous B to B	✓	✓	✓
Remise de l'annuaire officiel du AIC	✓	✓	✓
Pause café	✓	✓	✓
Déjeuner		✓	✓
Déjeuner VIP			✓
Cocktail Networking VIP			✓
Accès Espace VIP			✓
Choix du Pass			

PAR VIREMENT BANCAIRE / WIRE TRANSFER

Par chèque au nom de BG-ICC
Entreprise : BG-ICC
Banque : Trust Bank Algeria
Agence : Hydra
N° RIB: 02900161220003419143

* Sur présentation du Label Startup

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Le participant s'engage impérativement à :

- Compléter sa fiche d'inscription avec précision et de façon claire et lisible pour tous les éléments demandés
- Retourner la fiche d'inscription sous un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de sa réception
- A régler l'intégralité de sa participation au plus tard le jour de l'envoi de la fiche de renseignements.
- Honorer l'intégralité des rendez-vous qui lui auront été organisés

Cachet et Signature :

Date :

Nom et Prénom :

Signature:

Pour valider votre commande, merci de renvoyer ce formulaire dûment signé et tamponné par mail à l'adresse mail **contact@algeriainvestconference.com** accompagné du **chèque libellé à l'ordre de: BG-ICC**

Tel : +213 23 23 07 84 / Mob : +213 555 225 919

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - AIC -

Article 1 - Objet.

La conclusion de la présente vente implique l'acceptation des présentes conditions générales, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, sous réserve de conditions spéciales acceptées par écrit. Sauf stipulations contraires, les conditions spéciales acceptées pour les fournitures additionnelles ne sauraient être étendues à la commande principale.

Article 2 - Participation.

La commande pour une participation est un engagement irrévocable qui prend effet dès la signature du bon de commande. En cas de désistement à quelque date que ce soit, et pour quelque cause que ce soit, le signataire de la demande demeure redevable de l'intégralité du montant de sa participation. Le règlement de la participation devra être payé à réception de facture. A défaut de règlement à l'échéance convenue, la présente demande d'inscription sera résiliée de plein droit, et son signataire n'en demeurera pas moins débiteur envers l'organisateur du dit règlement.

Article 3 – Assurance et Responsabilité.

L'exposant doit s'assurer en responsabilité civile auprès de son assureur habituel. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en aucun cas d'un accident ou dommage relevant de l'exposant lui-même ou étant réputé être de son fait. L'exposant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et s'engage à en informer son assureur. Réciproquement, l'organisateur s'engage à renoncer à recours contre l'exposant.

Article 4 - Respect des règles morales et de sécurité.

Vu le caractère thématique de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de refuser de vendre ou d'expulser un participant ou exposant ne correspondant pas aux critères admis de bonnes moeurs, qui inciterait à la violence ou qui créerait un trouble suffisamment important pour apporter une gêne à d'autres participants. Tout participant ou exposant devra se conformer aux règles de sécurité en vigueur durant l'événement qui leur seront transmises par l'organisation.

Article 5 - Modalités de paiement.

Tout dossier d'inscription retourné doit être accompagné du règlement de totalité du montant TTC de la commande.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé ou au comptant. Tout retard de paiement entraîne l'application automatique de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Article 6 - Intermédiaire.

En tout état de cause, tout intermédiaire adressant un ordre de participation agit tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de l'exposant : l'un et l'autre sont solidairement responsables du paiement de l'ordre.

Article 7 - Responsabilité du Vendeur.

Il est expressément convenu entre les parties que le Vendeur ne sera en aucun cas responsable des dommages indirects (dommages financiers, préjudice commercial...) et qu'aucun droit à réparation ne pourra être exigé.

Article 8 - Attribution de compétence.

Toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal territorialement compétent, de même en cas d'appel en garantie ou de pluralités de défendeurs.

Lu et approuvé :

Pour valider votre commande, merci de renvoyer ce formulaire dûment signé et tamponné par mail à l'adresse mail **contact@algeriainvestconference.com** accompagné du **chèque libellé à l'ordre de: BG-ICC**

Tel : +213 23 23 07 84 / Mob : +213 555 225 919